

Alors, dans ce contexte, monsieur le Président, dans ce contexte de consultation, cette nouvelle ère où nous allions nous parler, nous comprendre, travailler en amis, on pourrait peut-être regarder ce qui a été dit et réfléchir sur ce qui a été dit dans les diverses provinces, et je vais commencer bien sûr par ma province, la province du Nouveau-Brunswick. Qu'est-ce qu'on dit au Nouveau-Brunswick de ce projet de loi? En fait, j'aimerais vous faire part ici d'une discussion, d'un débat qui a eu lieu à l'Assemblée législative du Nouveau-Brunswick. Et voici, on a même proposé une motion de M. McKenna et, bien sûr, vous allez dire oui, il voulait certainement changer ce projet de loi, c'est le chef de l'Opposition, c'est le chef libéral de la province du Nouveau-Brunswick—bien sûr, et tout un chef, monsieur le Président—mais cette motion a été acceptée à l'unanimité par l'Assemblée législative du Nouveau-Brunswick.

Si vous me le permettez, monsieur le Président, je vais vous lire le texte de cette motion:

[Traduction]

CONSIDÉRANT que le gouvernement du Canada a annoncé que le taux de croissance des paiements de transfert, aux termes de la Loi sur le financement des programmes établis, diminuera à compter de 1986 et

CONSIDÉRANT que cette réduction coûtera au Nouveau-Brunswick 9 millions de dollars cette année et 160 millions en tout d'ici 1990-1991; et

CONSIDÉRANT que le Nouveau-Brunswick n'a pas l'infrastructure économique qui lui permettrait d'absorber pareille perte;

IL EST RÉSOLU, par la présente, que l'Assemblée législative de ladite province, demande au gouvernement du Canada de réfléchir à cette décision unilatérale et de rétablir le financement des programmes établis au niveau convenu en 1982; et

IL EST EN OUTRE RÉSOLU que l'Assemblée législative du Nouveau-Brunswick demande au gouvernement du Canada d'entamer des discussions avec les provinces afin de convenir ensemble dudit niveau de financement des programmes établis en 1987-1988 et par la suite aux termes de cette Loi; et enfin,

IL EST RÉSOLU que sur conclusion d'un accord concernant la croissance susmentionnée du financement des programmes établis entre les intéressés, le gouvernement fédéral prendra des mesures dans le cadre du programme de péréquation pour indemniser les provinces de l'Atlantique des pertes qu'elles subiront aux termes dudit accord et qu'il fera en sorte que la péréquation assure des recettes suffisantes à toutes les provinces pour leur permettre de maintenir la même qualité des services publics à des niveaux comparables d'imposition.

[Français]

Alors voici ce qui a été le résultat du débat qui a été tenu à l'Assemblée législative du Nouveau-Brunswick et dans ce texte, il faut surtout remarquer le mot «unilatérale»: «La décision unilatérale du gouvernement du Canada de changer ses programmes.» Ce qui va, monsieur le Président, à l'encontre de tout ce qui avait été dit quand ce nouveau gouvernement est arrivé au pouvoir.

Les gens du Nouveau-Brunswick sont bien déçus. Ils sont très déçus. Ils disent même qu'ils ont été trompés parce que les gens du Nouveau-Brunswick voulaient croire à cette nouvelle ère de consultations. On avait foi. Mais je dois vous dire, monsieur le Président, que les gens du Nouveau-Brunswick réfléchissent sérieusement à ce qui s'est passé et à ce qui se passe. Ils réfléchissent sérieusement. Ils sont bien déçus.

Accords fiscaux—Loi

Mais il n'y a pas que le Nouveau-Brunswick qui n'était pas satisfait de ce projet de loi. On peut aussi parler du Manitoba qui dit:

• (1410)

[Traduction]

Le gouvernement manitobain croit que l'adoption du projet de loi mettra le Canada sur la mauvaise voie. Cette mesure propose que les Canadiens consacrent une proportion décroissante de nos moyens économiques à la santé et à l'enseignement supérieur à un moment où selon toutes les prédictions les besoins augmentent sensiblement et tout porte à croire que le Canada a les moyens voulus de maintenir et d'améliorer nos services.

[Français]

Alors lorsque les provinces font des affirmations telles que celle-ci, il faut dire que le gouvernement canadien ne croit pas qu'il a une responsabilité vis-à-vis des soins de santé et de l'éducation postsecondaire, ou du moins il veut faire croire aux Canadiens que sa responsabilité est diminuée.

Et je pourrais continuer à lire les réflexions de la province du Manitoba, mais je passe à la province de l'Ontario et je cite M. David Peterson, le premier ministre de l'Ontario:

Ce manque à gagner des provinces se transformera en réductions de services. Il y aura moins de lits d'hôpitaux, prévient le premier ministre ontarien, David Peterson, qui croit aussi qu'en 1990 sa province perdra 75,000 places dans ses collèges et universités.

Et je pourrais continuer avec M. Gérard D. Lévesque, le ministre des Finances de la province de Québec qui dit:

[Traduction]

C'est injuste pour les provinces car elles comptaient sur les sommes prévues dans les accords.

[Français]

Et encore, et je reviens ici au premier ministre de la province du Nouveau-Brunswick qui est un grand allié de ce gouvernement conservateur ici à Ottawa. Et pourtant, M. Richard Hatfield du Nouveau-Brunswick disait:

Je n'aurai d'autre choix que d'augmenter les frais modérateurs pour les services de santé.

Et son ministre des Finances, M. John Baxter, continuait:

[Traduction]

Le gouvernement fédéral n'est pas raisonnable s'il croit que les provinces qui ont eu à prendre des mesures draconiennes pour corriger leur propre situation financière devront également assumer une partie du problème qui se pose au niveau fédéral.

[Français]

Voilà, monsieur le Président, quelques réactions qui nous viennent des provinces qui sont très déçues que cette action ait été prise de façon unilatérale, sans qu'il y ait consultation, sans que ces provinces sachent à quel moment et de quelle façon ces fonds allaient être réduits.

Et je pourrais continuer, monsieur le Président, avec d'autres Canadiens qui, eux aussi, sont déçus et je passe ici, monsieur le Président, au Juge en chef de la Cour suprême du Canada:

[Traduction]

Et dans un article du *Globe and Mail* on trouve le passage suivant: